

TEXTES PARLÉS

Accueil

Manuel Schüpbach, Co-président « STOP AGGLOlac », vice-président Vert'libéraux Bienne

Mesdames et Messieurs les représentants et représentantes des médias,

Au nom de l'association « STOP AGGLOlac », je vous souhaite la bienvenue à notre conférence de presse.

Même si notre campagne est en cours depuis le premier avril, nous n'avons pas encore fait d'apparence publique et avons tenu secret les membres de notre association. Aujourd'hui, nous changeons cela.

On peut évidemment se demander pourquoi nous n'avons pas présenté les personnes qui soutiennent « STOP AGGLOlac » - il y a une raison simple à cela.

Quand la motion sur le droit de superficie a été déposée dans les conseils de villes de Bienne et de Nidau, notre association n'était composée que d'une petite équipe de base et il n'était pas encore clair quelles personnes allaient soutenir nos demandes, et particulièrement qui était disposé à le faire publiquement. Nous n'avions pas encore commencé de chercher des membres activement. En outre, nous étions toujours en train de travailler sur l'argumentaire. En effet, il s'agissait non seulement de faire une liste de tous les arguments contre le projet, mais aussi de trouver le dénominateur commun et de faire certains compromis. Ce processus a pris du temps, mais il a vraiment valu la peine.

Nous voulions profiter de la dynamique créée par la motion sur le droit de superficie pour attirer l'attention sur nous pour la première fois et pour donner la possibilité aux nombreuses personnes critiques en ce qui concerne le projet d'annoncer couleur.

Cela s'est fait à l'aide de l'annonce « cimenter ou discuter » qui a paru le premier avril sur la page une du Bieler Tagblatt. Simultanément, nous avons mis en ligne notre page Facebook et notre site web, où l'on peut adhérer à l'association.

Depuis, l'association « STOP AGGLOlac » compte environ 150 membres. Outre de nombreux citoyens et citoyennes s'y trouvent aussi des représentant et des représentantes des Verts, Vert'libéraux, PLR, JS, PST, PSR, PS et UDC. En tout, le comité compte 21 conseillers et conseillères de ville de Nidau et de Bienne.

SEULES LES PAROLES PRONONCÉES FONT FOIT ASSOCIATION «STOP AGGLOlac»

L'association « STOP AGGLOlac », que veut-elle ?

Manuel Schüpbach, Co-président « STOP AGGLOlac », vice-président Vert'libéraux Bienne

L'association « STOP AGGLOlac », que veut-elle au juste et qui sont les personnes engagées ? Voilà ce que nous voudrions vous présenter à l'occasion de cette conférence de presse.

Tout d'abord, nous aimerions préciser qu'en principe nous sommes en faveur de mesures qui rendent le bord du lac plus attractif. Par contre, nous sommes d'avis que le projet AGGLOlac, du moins dans sa forme actuelle, n'est pas la bonne voie. C'est pour cette raison que nous avons fondé l'association « STOP AGGLOlac ».

Pourquoi l'association a-t-elle vu le jour ? En premier lieu, la situation est imputable à la société de projet. Pendant la procédure de participation, elle a ignoré des points essentiels des demandes que les associations, les résidents et résidentes et les citoyens et citoyennes ont énoncées. En outre, elle n'a pas abordé la critique exprimée par les divers partis et elle n'a pas intégré les personnes concernées.

Ainsi, le gratte-ciel de 70 mètres figure toujours dans le projet, alors qu'il était approuvé seulement par 35% des personnes lors de la procédure de participation. La manière de construction massive et dense est également critiquée par de nombreuses personnes, pourtant il n'y a pas non plus de changements à ce niveau-là. Pendant des années, la direction du projet et les deux villes ont tiré le rideau sur les demandes des associations sportives – et maintenant ils affirment que le stade avancé du projet ne permettrait plus que des changements minimes. Par conséquent, le projet n'est pour le moment pas en mesure d'atteindre une majorité et l'on peut dire que la société de projet est en grande partie responsable de cette impopularité.

Au contraire, nous, mesdames et messieurs, n'empêchons pas le projet AGGLOlac, même si nous avons été présentés de cette manière avant la conférence de presse d'aujourd'hui. En effet, si nous voulions voir échouer ce projet, nous aurions lancé notre campagne quelques mois avant les votations. La société de projet n'aurait pas pu réagir et faire des ajustements.

Nous avons, cependant, décidé d'entamer une discussion et d'offrir la possibilité à la société de projet de réagir à notre critique. Nous comprenons le NON d'aujourd'hui comme une pause qui permet de se réorienter, de réfléchir à la justesse des plans actuels et de faire des ajustements. C'est pourquoi nous avons élaboré un argumentaire qui forme notre dénominateur commun et qui présente les points de critiques. Il s'agit d'un dénominateur commun de personnes venant de presque tous les partis politiques.

La balle est désormais dans le camp de la société de projet, que nous invitons à entrer en discussion avec nous. Nous attendons d'eux qu'ils soient prêts à faire des compromis et nous revendiquons une véritable procédure de participation et un bord du lac vivant et pour tous et toutes ! Si les plans actuels sont poursuivis, nous nous engagerons contre le projet AGGLOlac lors des votations prévues pour la fin 2018.

L'occasion pour une véritable discussion devrait donc être saisie, car le terrain n'est ni la propriété d'Erich Fehr et Sandra Hess, ni du Conseil municipal ou du Conseil de ville. C'est bel et bien la population de Bienne et de Nidau qui le possède ! Ainsi, la décision sera finalement prise par la population, puisque nous vivons dans une démocratie.

Il s'agit donc d'aller chercher la population et de l'intégrer – car au final, c'est notre lac, notre région et par conséquent aussi notre décision !

SEULES LES PAROLES PRONONCÉES FONT FOIT

SEULES LES PAROLES PRONONCÉES FONT FOIT

ASSOCIATION «STOP AGGLOLAC»

Des risques énormes pour les villes de Bienne et Nidau

Tobias Egger, Co-président de l'association « STOP AGGLOlac », président du groupe parlementaire PS Nidau

Les dispositions contractuelles entre les villes de Nidau et Bienne et l'investisseur Mobimo sont certes très complexes, mais sur le plan juridique, les choses sont claires : les contribuables seront responsables pour d'éventuels dépassements de coûts pour la mise à disposition de l'infrastructure. Sachant que l'investisseur est axé sur le profit, il est essentiel d'inspecter et scruter le deal.

Par exemple, il est noté dans le document « compensation des valeurs et des risques », dans l'article 14, que la ville de Bienne est responsable jusqu'à concurrence de 7 millions de francs, en renonçant au bénéfice. La ville de Nidau – et donc les contribuables de Nidau – devra assumer toute autre dette.

De l'autre côté, l'article 13 précise qu'allant jusqu'à un bénéfice de 7 millions, la ville de Bienne sera la seule à profiter, alors que la ville de Nidau n'obtiendrait seulement de l'argent si les bénéfices dépassent cette somme. Les contrats ont des conséquences scandaleusement risquées, surtout du point de vue de la ville de Nidau.

Les coûts pour l'archéologie ont été plafonnés entre temps, mais au montant très élevé de 28 millions de francs ! Par contre, les contribuables seront responsables pour d'éventuels dépassements de coûts pour l'assainissement du site. Souvenons-nous de l'Esplanade à Bienne : L'assainissement du site coûtait 19.5 millions de francs, plutôt que les 8 millions prévus. Il est donc peu réaliste que l'assainissement du terrain d'AGGLOlac ne coûtera « que » 5.6 millions de francs.

En outre, les contrats sont contraignants à longue durée. Cela signifie que les villes ne peuvent pas se séparer de Mobimo après un éventuel NON aux urnes. Pour ce faire, il faudrait une votation qui soumet exactement cette question à la population. Mobimo s'est donc créé une situation très confortable : même si le projet est refusé par le peuple, une deuxième chance est garantie à la société immobilière.

Les villes de Bienne et de Nidau pourraient en quelque sorte racheter leur liberté en remboursant les prestations préalables et d'éventuels financements complémentaires, mais là encore, il faudrait une votation. Les contrats conclus avec Mobimo sont donc de véritables contrats captifs que les villes n'auraient jamais dû signer sous cette forme.

Le projet relève de toute façon un défi sur le plan financier et technique, surtout pour la ville de Nidau. En combinaison avec les contrats très unilatéraux et défavorables pour Nidau, d'énormes risques pour les contribuables résultent d'une adoption de ce projet. Nous ne pouvons accepter celui-ci sous sa forme actuelle.

SEULES LES PAROLES PRONONCÉES FONT FOIT

SEULES LES PAROLES PRONONCÉES FONT FOIT

ASSOCIATION «STOP AGGLOLAC»

Le financement n'est pas assuré

Tobias Egger, Co-président de l'association « STOP AGGLOlac », président du groupe parlementaire PS Nidau

Si jamais le projet AGGLOlac est réalisé un jour, il représentera un immense défi au niveau de la planification et de la technique, en particulier pour la ville de Nidau. Le projet sera réalisé presque entièrement sur le terrain de Nidau, ce qui obligerait la ville à mettre à disposition l'infrastructure nécessaire et de la payer.

À première vue, la planification de la société de projet suggère des gains de plusieurs millions pour les villes, tout compte fait. En l'examinant de plus près, on réalise que le plan financier ne tient pas la route. Il n'y a toujours pas de planification des infrastructures détaillée et les montants nommés sont au mieux des estimations qui n'ont pas été adaptées au projet citélac depuis des années.

En outre, de grands facteurs de coûts sont complètement absents : lors de la réalisation du projet, il faudrait des salles de classe pour environ 250 enfants supplémentaires, ce qui correspond à un agrandissement de l'ordre de grandeur de l'école Balainen. En tant que conseiller de ville de Nidau, je peux vous assurer que la planification des locaux scolaires, adoptée en janvier 2017 et qui prévoit des coûts allant à 70 ou 80 millions de francs, sera déjà un casse-tête suffisamment grand pour la ville.

Le paiement de la première étape de l'extension des locaux scolaires relèvera un défi pour Nidau, toutefois sous condition d'un nouvel endettement et probablement aussi avec une augmentation d'impôts. Nidau n'a pas de marge de manœuvre pour des expériences fiscales extrêmement risquées. Il est donc inadmissible qu'on ne calcule même pas un centime pour l'extension des locaux scolaires dans les coûts du projet AGGLOlac. Ces coûts sont simplement oubliés, alors qu'ils s'élèvent probablement à plusieurs dizaines de millions de francs !

De même, les rapports de planification ne se penchent pas sur la nécessité de locaux scolaires supplémentaires. De l'autre côté, la planification des locaux scolaires de la ville de Nidau n'aborde pas suffisamment le sujet, car la planification part du principe que 4 à 5 salles de classe suffisent pour répondre aux besoins d'AGGLOlac – ce qui est totalement illusoire !

Avec les contrats actuels, le projet AGGLOlac causerait des problèmes financiers énormes, particulièrement pour la ville de Nidau. Il faut que les coûts élémentaires qui découlent directement du projet – comme la mise à disposition de locaux scolaires supplémentaires – soient inclus dans la planification.

Afin d'assurer le financement optimal (financement externe vs. autofinancement), les Conseils municipaux de Bienne et Nidau devrait – basé sur la motion sur le droit de superficie, qui a connu un large soutien à travers tout le spectre politique – renégocier les contrats avec l'investisseur.

SEULES LES PAROLES PRONONCÉES FONT FOIT

SEULES LES PAROLES PRONONCÉES FONT FOIT

ASSOCIATION «STOP AGGLOLAC»

Privatisation de l'espace public

Lena Frank, comité «STOP AGGLOlac», conseillère de ville les Verts Bienne, vice-présidente les Verts du Canton de Berne

Tobias Egger a déjà mentionné le mot clé. Une remise en droit de superficie n'est pas seulement préférable d'un point de vue financier. Vendre le terrain d'environ 150'000 m² serait une perte, car cela signifierait que la dernière grande surface libre avec accès libre à un lac en Suisse serait de facto privatisée et il ne serait plus possible d'influencer le développement du projet via le droit privé. Le terrain serait arraché au contrôle démocratique et les buts économiques seraient priorités sur les besoins de la population. La remise en droit de superficie assure la participation et que les intérêts de la population soient pris en compte. Pour le projet AGGLOlac, cette option a toutefois vite été écartée.

Il paraît que les intérêts publics sont au plus la deuxième priorité dans ce projet. Il n'y a pas d'autre explication pour la perte d'espace public. Certes, Mobimo affirme que le projet AGGLOlac créera de l'espace public additionnel. Par contre, la surface entre les maisons est comptée dans ce calcul, alors qu'elle n'est en rien comparable avec la plage des pauvres ou les Prés-de-la-Rive. Il est possible que le public ait accès à la surface entre les canyons urbains, mais le grand public ne pourra pas l'utiliser.

Dans le règlement de police de Bienne, l'espace public est défini comme suit : « Sont réputés domaine public les lieux librement accessibles et affectés à une tâche publique. Il s'agit en particulier des rues, routes, places, installations et espaces verts publics, y compris le sous-sol et l'espace aérien au-dessus. » Il faut s'interroger si les surfaces autour d'AGGLOlac peuvent vraiment être définies ainsi, notamment parce que le terrain aura été privatisé.

Sur le site web de la société de projet, il y a deux images qui sautent à l'œil : L'une montre un guitariste au débarcadère, l'autre un skateboarder dans le port. Jeune, « hip », créatif. La même chose pour les paroles. On peut lire « scène ouverte pour le quartier du lac », « diversité dans le quartier du lac » ou « promenade sans frontière ». Cela donne l'impression qu'AGGLOlac sera pour tout le monde. Pourtant, c'est un fait qu'il s'agira un quartier dans un segment de prix élevés. Dans ce contexte, il paraît encore moins réaliste que l'espace entre les maisons puisse être utilisé comme la plage des pauvres jusqu'à maintenant. Ou pensez-vous, mesdames et messieurs, faire des grillades et déguster une, deux bières dans un canyon urbain par un temps aussi beau que ce weekend ? Si le bruit génère déjà tant de passion au centre-ville, comment cela se passera-t-il au lac ?

La manière dont est traité le sujet des logements à utilité publique est un autre point qui prouve que la société construit pour un segment de prix élevés. Des logements attractifs pour des prix abordables sont essentiels pour une croissance démographique continue et les coopératives de construction et d'habitation sont un partenaire important à ce niveau-là. Cette affirmation est entre autre soutenue par le maire de Bienne, Erich Fehr, qui sur son site internet déclare : « *La mixité sociale dans les quartiers et la mise à disposition de logements adaptés aux différentes couches de revenus des habitants sont rendues possibles par des mesures de planification et des améliorations de l'espace public. Les coopératives de construction, sans but lucratif, bénéficient de conditions particulières, précisées dans un règlement, pour l'obtention de terrains en droit de superficie.* »

SEULES LES PAROLES PRONONCÉES FONT FOIT

SEULES LES PAROLES PRONONCÉES FONT FOIT ASSOCIATION «STOP AGGLOLAC»

Considérons la manière de laquelle ceci devrait être mis en œuvre dans le projet AGGLOlac: il est en effet prévu d'attribuer une proportion de 18% à des logements d'utilité publique. Par contre, il n'est défini nulle part de manière contraignante que cette proportion soit respectée dans la mise en œuvre. Ainsi, la modification partielle de la réglementation fondamentale en matière de construction ne planifie pas de zone de construction reliée pour les logements d'utilité publique. De plus, il est incertain que les engagements financiers puissent être tenus par les coopératives de construction et d'habitation au vu des conditions cadres. Ainsi, on en restera probablement à ces paroles en l'air et il n'y aura quasiment pas de nouveaux logements à prix abordables.

On peut me reprocher qu'en tant que Verte, avec ma résistance contre AGGLOlac, je me prononce également contre la densification. À cela j'objecte que le contraire de la densification, c'est la mauvaise densification ! Et les mauvais exemples de densification, comme c'est le cas pour AGGLOlac, empêchent les bonnes intentions. Comme il a été dit au début, nous ne voulons pas empêcher le projet AGGLOlac. C'est que nous ne le voulons pas dans la présente forme. Trop de questions, trop peu de réponses satisfaisantes.

Il est honteux de mettre en péril une des rares zones de récréation. Il faut que nous apprenions des fautes des autres villes et que nous réfléchissions deux, voire trois fois à ce que nous voulons faire de notre bord du lac. Il se présente une chance unique de créer une rive attrayante. Pour Bienne, pour Nidau, pour la population !

SEULES LES PAROLES PRONONCÉES FONT FOIT ASSOCIATION «STOP AGGLOLAC»

Des dimensions totalement démesurées

Markus Baumann, comité de l'association « STOP AGGLOlac », comité de l'UDC Nidau

Depuis un moment, un point central du projet AGGLOlac suscite la controverse. La grande densité du projet et la manière de construire très massive ont été critiquées dès le début.

Par exemple le gratte-ciel de 70 mètre n'était approuvé que par 35% des personnes ayant pris part à la procédure de participation. En étudiant les demandes en détail, on s'aperçoit vite que la critique ne s'arrête pas au gratte-ciel, mais justement aussi à la grande densité du lotissement sur toute la zone.

Ce n'est pas surprenant, car les 7 à 9 étages et la manière de construction très étroite forment des canyons urbains, qui sont en outre plus que deux fois plus hauts que les bâtiments dans la rue de la gare à Bienne. Il ne faut pas oublier que Nidau ne cesse d'être une ville de l'agglomération, plutôt petite.

La vision originale d'AGGLOlac était sympathique, une sorte de Venise miniature. Mais ce qui est planifié aujourd'hui ressemble plutôt à un quartier de New York. Les bâtiments domineraient tout ce qu'il y a autour et changerait donc le paysage urbain de Nidau. Les réponses dans la procédure de participation ont clairement montré que la population ne souhaite pas cela.

Malgré cela, les responsables poursuivent le plan et ignorent les nombreuses demandes : les hauts immeubles dans la ZPO seraient une caractéristique essentielle. J'ouvre ici une parenthèse - la tour de 70 mètres fait oublier qu'il est prévu de construire un « banc » juste à côté : plusieurs autres hauts immeubles pouvant aller jusqu'à 10 étages de haut ainsi qu'un hôtel. D'un point de vue stratégique ce n'est pas très malin parce que les résident-e-s du quartier adjacent vont s'opposer farouchement aux plans des autorités.

En construisant la partie la plus élevée et la plus dense juste à la frontière avec un quartier résidentiel, la société de projet ne fait pas preuve de beaucoup de tact. Mais ce qui est pire, c'est que les responsables affichent un manque de compréhension démocratique en ignorant la critique massive et les demandes faites dans la procédure de participation. Cela sape le sens et le but même de la procédure de participation. Le potentiel de frustration est énorme pour tous les participants et toutes les participantes.

En outre, il faut s'interroger si les présents plans seront approuvés par les autorités. Cela fait maintenant plus d'un an que les plans ont été présentés au Canton pour l'examen préliminaire. La durée si longue du processus laisse suggérer que le projet ne pourra peut-être pas être réalisé dans sa forme actuelle, à cause de la protection des monuments par exemple.

Comme mon collègue Tobias Egger l'a déjà expliqué, les villes sont liées à la surface brute de l'étage de 124'000 m² qui est prévue dans le contrat captif. Selon les contrats existants, il faut absolument réaliser cette surface pour que le projet puisse être financé. Lors de la première vision d'AGGLOlac en 2009, le conseil municipal de Nidau était sceptique au sujet de l'acceptation par la population d'une surface brute de l'étage de 100'000 m² qui était prévue à ce moment-là. Le projet initial « ExpoPark » avait d'ailleurs prévu uniquement 25'000 m² de surface brute de l'étage.

SEULES LES PAROLES PRONONCÉES FONT FOIT

SEULES LES PAROLES PRONONCÉES FONT FOIT ASSOCIATION «STOP AGGLOLAC»

Comme nous pouvons le constater, le projet AGGLOlac sert avant tout les buts financiers de l'investisseur, tandis que les besoins de la population sont ignorés. Si les responsables ne font pas de compromis sur la densité énorme et les hauts bâtiments, le projet ne pourra que difficilement s'imposer. La large majorité de la population se demandera : « à quoi bon ce projet, outre 15 années de bruit de construction et un autre site de construction géant au bord de notre lac ? » Nous sommes d'avis que nous pouvons changer ce qui n'est pas encore construit ! Nous demandons un projet redimensionné qui fait d'avantage attention aux structures urbaines.

SEULES LES PAROLES PRONONCÉES FONT FOIT

SEULES LES PAROLES PRONONCÉES FONT FOIT ASSOCIATION «STOP AGGLOLAC»

Des institutions populaires disparaîtraient

Leander Gabathuler, Co-président de l'association « STOP AGGLOlac », président du groupe parlementaire UDC Nidau

Ce qui m'amène à notre dernier argument que nous vous présentons aujourd'hui. Il s'agit de savoir ce qu'apporte AGGLOlac à la population – et ce qui est perdu. Depuis des années, le comportement des deux villes et la société de projet consiste à passer outre les préoccupations des associations de sport, des résidents et des résidentes ainsi que d'autres personnes concernées – maintenant ils affirment que le stade avancé du projet ne permettrait plus que des changements mineurs.

On jette de la poudre aux yeux du public : on lui fait croire que l'offre de sport et de loisirs sur les rives sera élargie. Par contre, la société de projet veut chasser les associations sportives les plus grandes, c'est-à-dire les deux clubs de tennis Schlossmatte et Dufour, établis depuis 83 ans. Depuis le début, les deux clubs ont précisé d'emblée qu'ils souhaitent garder leur emplacement actuel. Vous devinez : cette demande a simplement été ignorée. Cela a vite entraîné la perte de sympathie et de compréhension de la part de nos membres et, à la place, AGGLOlac a causé de la frustration et ainsi le rejet du projet.

Mises ensemble, les deux associations sportives comptent 450 membres (en plus de plusieurs centaines de joueurs externes) et forment l'association de Nidau comptant le plus de membres. Les négociations durent maintenant depuis huit ans, mais à ce jour, aucune entente sur un nouvel emplacement n'a pu être trouvée. Je tiens à signaler, en tant que président du club de tennis Schlossmatte, que les clubs sont neutres à l'égard du projet. Nous souhaitons trouver une solution consensuelle. Je suis donc membre de l'association «STOP AGGLOlac» dans ma fonction de conseiller de ville et comme personne privée, non pas comme président du club de tennis Schlossmatte.

Nous avons l'impression que la société de projet se met elle-même des bâtons dans les roues. Si elle veut que sa promesse de plus de sport et de loisirs aux rives soit crédible, elle doit passer aux actes. Jusqu'à maintenant, une proposition faite à nombreuses reprises lors de la procédure de participation n'est pas prise en considération : il s'agit de la proposition de remplacer les grands immeubles tant critiqués dans le ZPO 7.3 par une zone de sport et de loisirs avec des sports divers pour la population.

Peut-être une citation d'Albert Einstein aiderait la société de projet : « une personne maline résout des problèmes, une personne intelligente les évite. » La société de projet est actuellement confrontée à de nombreux problèmes qui n'existeraient pas si elle intégrait enfin les personnes directement concernées dans la planification.

Les affirmations de la société de projet restent des promesses vides : Aucun passage de la planification ne précise de manière contraignante qu'il aura finalement une offre de sport aux rives accessible à la population. Il est plus probable que le résultat sera des places de béton mornes avec quelques bancs et un gazon ennuyant ressemblant aux Prés-de-la-Rive, qui est uniquement utilisé pour la baignade pendant l'été et vide autrement.

Jusqu'à ce jour, la société de projet n'est pas non plus parvenue à un accord avec d'autres partis concernés, par exemple le Lago Lodge. C'est toujours le même schéma : les demandes formulées ont été ignorées et les personnes concernées placées devant le fait accompli. Mes collègues ont expliqué pourquoi beaucoup de conseillers et conseillères de ville de Nidau et de Biemme ne sont pas d'accord avec le projet AGGLOlac pour des raisons politiques. Mais n'oublions pas que la population est le groupe le plus important dans cette discussion.

Vous voyez qu'il s'agit de beaucoup plus que de satisfaire des exigences politiques rigides. Il s'agit de décider comment nous voulons façonner notre bord de lac : Voulons-nous le bloquer avec des blocs de béton ou

SEULES LES PAROLES PRONONCÉES FONT FOIT

SEULES LES PAROLES PRONONCÉES FONT FOIT ASSOCIATION «STOP AGGLOLAC»

voulons-nous un projet et une rive qui offre une valeur ajoutée à la population, comparé à aujourd'hui ? Car beaucoup de gens sont contents avec la rive telle quelle est. Nous parlons aussi de nombreuses personnes de la région qui ne peuvent pas voter sur AGGLOlac, mais qui souhaitent clairement pouvoir continuer de visiter une zone récréative attractive au bord du lac.

Il faut croire que la population n'acceptera pas le projet AGGLOlac dans sa forme actuelle, qui couvrirait toute la zone par du béton. Si l'on veut gagner une majorité pour le projet, il faut qu'il apporte à la population une valeur ajoutée. Une grande zone de sports et de loisirs divers qui est basée sur les structures existantes et qui est conçue avec (et non pas contre) les associations de sport et avec un caractère obligatoire. Prévoir un espace vert ouvert au public derrière la plage de Bienne serait une correction d'erreurs du passé et un bon début pour gagner le support pour le projet de la part d'institutions importantes.